

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 8 Mercredi 2 mars 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le jeudi 10 mars 2022, de 13 h 30 à 18 h 30, sur la place du village. Deux bennes seront à votre disposition, une pour la ferraille et l'autre pour les encombrants.

Belprahon, le 2 mars 2022

Le Conseil communal

Elections cantonales du 27 mars 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement pour les élections cantonales du 27 mars 2022 est composé comme suit:

M. Ruetsch Simon

Président: M. Kipfer Daniel
Secrétaire: M. Flückiger Didier
Membres: M^{me} Sauvain Aude
M. Ellenberger Alfred
M. Schindelholz Nicolas

Suppléants: M^{me} Skerlak Alice M. Gilles Droux

Belprahon, le 2 mars 2022 Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Requérant: Monsieur Guy Ferrus, Clos Cadet 22, 2747 Corcelles.

Auteur du projet: Younergy Solar SA, c/o Université, Chemin du Closel 5, 1020 Renens.

Emplacement: parcelle N° 63, au lieu-dit: «Clos Cadet 22», commune de Corcelles.

Projet: pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture Sud.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés. Zone: PO «village ancien».

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, protégé par contrat de classement depuis le 19.09.2015 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25** mars 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 23 février 2022 La préfète: Stéphanie Niederhauser

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 24 février 2022.

Corcelles, le 2 mars 2022

Le Conseil communal

Statistique des déchets 2021

96.36 t de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée dans notre commune. En détail, il y a eu:

- 27.06 t d'ordures ménagères
- 10.10 t d'encombrants
- 45.52 t de déchets compostables (tournée verte)
- 9.48 t de papier
- 4.20 t de carton

Par rapport à l'année 2020, le volume des déchets collectés a augmenté de 8.61 t.

Cette année, la moyenne des déchets encombrants par habitant (49.754 kg) est passée en dessus de la moyenne régionale (40.85 kg).

Corcelles, le 2 mars 2022

Le Conseil communal

Court

Requérante: Bourgeoisie de Court, rue du Moulin 4, 2738 Court

Propriétaire : idem requérante

Avis de construction

Auteur du projet: ECE SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 717, au lieu-dit «rue des Gorges 1», 2738 Court

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une nouvelle chaudière à pellets, démantèlement de la citerne et aménagement du local pour le stockage des pellets, tubage inox de la cheminée existante (non modifiée)

Patrimoine: bâtiment digne de protection, objet C

Dimensions: selon plans déposés Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1er avril 2022 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 2 mars 2022

Municipalité de Court, administration municipale

Composition

Commissions municipales

Par cet avis et en vertu des dispositions réglementaires de rang communal, le Conseil municipal communique la composition des différentes commissions municipales permanentes pour la législature 2022-2025, qui entre en vigueur immédiatement.

Commission scolaire

- 1. Lucien Schnegg, président
- 2. Malorie Loetscher, viceprésidente
- 3. André Steiner, membre d'office
- 4. Sara Maurer, secrétaire
- 5. Daniela Allemann, membre
- 6. Julie Rossé, membre
- 7. Arnaud Schnegg, membre

Commission des finances

- 1. Nathalie Schranz, présidente
- 2. Sandrine Gasser, membre
- 3. Sandrine Rossé, membre
- 4. Pierre Mercerat, membre
- 5. Marc Rossé, membre

Commission technique, d'urbanisme et des travaux publics

- 1. Bernard Leuenberger, président
- 2. Jacques Frei, vice-président
- 3. Elise Kaser, membre
- 4. Michel Blaser, membre
- 5. Matthias Buchser, membre
- 6. Stéphane Maurer, membre7. Fabien Monnier, membre

Commission de sécurité publique

- 1. Fabien Müller, président
- 2. André Gyger, membre d'office
- 3. Jean-Claude Meyer, membre d'office4. Arlette Rossé, membre
- 5. Christian Frei, membre
- 6. Lucien Schnegg, membre
- 7. Nicolas Wirth, membre

Court, le 2 mars 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Société de tir de Court, M. Yan Fahrni, rue de la Valle 17, 2738 Court

Propriétaire: Bourgeoisie de Court, rue du Moulin 4.2738 Court

Auteure du projet : idem requérante

Emplacement: parcelle N° 381, au lieu-dit «Pâturage de l'Envers 1», 2738 Court

Projet: construction d'un abri non chauffé destiné à stocker du matériel concernant l'activité sportive de tir (par exemple: cibles, barres de mesures, douilles, matériel de ciblerie et d'entretien des alentours)

Dimensions: selon plans déposés Construction: selon plans déposés Dérogations : 24 ss LAT Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1er avril

2022 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (Rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 2 mars 2022

Municipalité de Court, administration municipale



Elections cantonales du 27 mars 2022 - Grand Conseil – Conseil du Jura bernois – Conseil exécutif

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement des élections cantonales du 27 mars 2022 est composé comme suit

Président Jean-Daniel Parrat Sandrine Gasser Secrétaire

> Edmond Montayon Pierre-André Barras Pierre-Alain Beuchat Julie Zhinden Isabelle Bader

Suppléants: Cornelia Freiburghaus Patrick Baumann

Aline Knuchel

Eschert, le 25 février 2022 Conseil communal

Membres:

Avis de construction

Requérants: Madame Christiane Widmer Schnegg et Monsieur Nicolas Widmer, Rue de la Poste 1,

Auteur du projet : Widmer Construction Sàrl, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Emplacement: parcelles Nos 244 et 578, au lieu-dit: «Rue de la Rauss 3 et 18», commune d'Eschert.

Projet: suppression de l'ancien avanttoit du bâtiment No 18 et son remplacement par un couvert ouvert sur un côté pour la réception et le stockage sporadique de matériel + pose de panneaux photovoltaïques.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2

Dérogations: art. 18 et 24 RAC, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1er avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 mars 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h



Procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2021

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 30

Aucune opposition n'avant été formée à son encontre durant le délai légal, il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 février

Grandval, le 2 mars 2022 Le Conseil municipal

Statistique déchets

En 2021, l'entreprise Celtor a récolté 184 tonnes de déchets à Grandval. Par rapport à 2020, cela représente une diminution d'environ 8 tonnes. La quantité d'ordures ménagères est stable alors que la quantité de déchets encombrants a subi une diminution d'environ 17 tonnes pour une moyenne de 48 kg par habitant.

Grandval, le 2 mars 2022 Le Conseil municipal



Loveresse

Informations communales

Société de Tir - Calendrier des jours de tir

La Société de Tir avise le Conseil communal que des tirs à balles auront lieu les lundis et mardis dès le 5 avril et jusqu'au 4 octobre 2022 dans la

La route sera donc fermée à la circulation tous les mardis de 17 h à 20 h 30 ainsi que les jours de tirs

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans la zone de tir

La société de Tir citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente

Elections cantonales du 27 mars 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit :

Présidente: Fabienne Secchi

Béatrice Desy, Samira Kneuss,

Sébastien Schmutz

Suppléants: Michel Botteron, Grégory Tschirren Bureau de dépouillement: Thierry Boillat, Richard Neukomm, Mireille Schaer, Viviane Sprunger,

Amélie Studer Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2021

Conformément à l'art. 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2021 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 22 février 2022.

Permis de construire

Le conseil communal a octroyé les permis de construire suivants:

• À la Pimpinière pour la mise en place de deux containers provisoires sur la parcelle N° 683 au lieu-dit Beau-Site 10;

• À Schmutz Isabelle et Yves pour la construction d'un mur de soutènement et d'un couvert sur la parcelle N° 555 au lieu-dit Le Praisson 16;

• À Vie d'Entier Sàrl pour la modification du projet pour la construction d'une maison familiale sur la parcelle N° 790 au lieu-dit Le Chêne 8.

Loveresse, le 23 février 2022

Moutier

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Léchot Steve, rue Beausite 28, 2740 Moutier

Auteur du projet: KD Architecture SA, 2720

Emplacement: Parcelle Nº 1216, rue Beausite 28

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur. Agrandissement du SAS d'entrée au Nord. Isolation périphérique de la façade Nord, Construction d'une nouvelle terrasse au Sud. Aménagement d'une place de parc au Nord.

70ne · H2

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 25 mars 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 février 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Merillat Roland et Chantal, Ruelle des Martinets 7, 2740 Moutier

Auteur du projet: Solex ingénierie Sàrl, 2740

Emplacement: Parcelle No 387, ruelle des Martinets 5 Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur intérieure

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 25 mars 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 février 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Studer Raymond, rue Neuve 36, 2740

Emplacement: Parcelle Nº 1878, Clos Leuchu 19a Projet: Remplacement du bûcher-abri existant et démolition de la partie Ouest

Zone: Agricole

Dérogation : Art. 24 LAT

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 25 mars 2022 inclusivement auprès des Services **2** mars 2022

Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Moutier, le 23 février 2022

Services Techniques-Urbanisme

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire. de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes).

Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Moutier, le 2 mars 2022

Services Techniques / Travaux Publics

Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Moutier décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclomoteurs.

Sur le pont reliant la Rue du Midi à la Rue Centrale, situé derrière l'Office des poursuites et faillites (bien-fonds N° 3160)

L'accès aux piétons et aux cycles sera garanti.

Abrogation:

La signalisation actuellement installée est abrogée. Motif de la mesure: Assainissement localisé du

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Moutier, le 2 mars 2022 Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Corvaglia Danilo et Magali, chemin du Coteau 27, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle Nº 3114, chemin du Coteau 25

Projet · Construction d'une maison familiale avec double garage, pompe à chaleur en façade Sud et panneaux photovoltaïques en toiture.

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1er avril 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Moutier, le 2 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Chevalier Pierre-André, rue de la Paix 74, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont Emplacement: Parcelle N° 1321, rue de la Paix 74

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même

Moutier, le 2 mars 2022 Services Techniques-Urbanisme

Paroisse Catholique de Moutier

Mise au concours d'un poste de secrétaire pastorale à la Paroisse catholique de Moutier à durée déterminée

Taux d'occupation: 20%

Entrée en fonction: Du 1er mai 2022 au 31.12.2025. A reconduire en fonction du transfert dans le can-

Vous êtes intéressé(e) et motivé(e)?

Nous vous proposons:

- Une possibilité d'évoluer dans un travail convivial et bienveillant
- Un épanouissement au travail
- Des horaires flexibles

Vous présentez :

- De bonnes connaissances pastorales
- Un CFC de commerce ou titre jugé équivalent • Une bonne gestion des imprévus et du stress
- Un bon contact avec les paroissiens
- Une aptitude à gérer et coordonner les plannings pastoraux
- Une bonne maîtrise du français
- Une maîtrise des outils informatiques (Word, Excel...)
- Des connaissances de base en comptabilité

• Une certaine flexibilité au remplacement

• Un esprit de collaboration

de la titulaire

Alors n'hésitez plus et envoyez votre postulation à Conseil de Paroisse, Madame Monia Koenig, dicastère du personnel, Place du Marché 3, 2740 Mou-

tier ou monia.koenig@notredame.ch jusqu'au 12

Monia Koenig (079 771 89 61) est également à votre disposition pour tout renseignement (cahier des charges, horaire, etc...)

Moutier, le 2 mars 2022

Au nom du Conseil de Paroisse Catholique de

Avis de construction

Requérant: Palokaj Adonis, Chemin des Mûriers 2,

avis officiels

Emplacement · Parcelle Nº 1326. Chemin des Mûriers 2 Projet: Aménagement d'une place de parc.

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront recues dans le même délai et à la même adresse.

Services Techniques-Urbanisme

Moutier, le 2 mars 2022



Communications du Conseil municipal

Fermeture exceptionnelle du bureau communal

En raison d'une séance d'information à l'extérieur, le bureau communal sera exceptionnellement fermé le mardi 8 mars 2022 (l'après-midi).

Perrefitte, le 2 mars 2022

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants: Ciullo Thi Na et Giovanni, Rue Jakob-Stämpfli 101 2502 Bienne

Emplacement: Parcelle N° 2075, Route de Chaindon 23 Projet: Pose de 2 fenêtres en pente sur le pan Ouest

du toit, sans changement d'affectation des combles Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 mars 2022

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au

terme du dépôt public. Reconvilier, le 23 février 2022 Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Guerne Marlyse, Chemin des Mésanges 11, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1490, Chemin des Mésanges 11

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 mars 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 23 février 2022

Le secrétariat municipal

Auteur du projet: IMJU SA, Rue du Jura 1, 2800

Emplacement: parcelle N° 348, au lieu-dit: «Rue de la Combe », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un immeuble de 11 appartements, aménagement de 12 places de stationnement couvertes et 7 places de stationnement extérieures, réalisation d'une place de jeux et de loisirs ainsi que d'un cheminement piétonnier.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR et 27 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mars 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois. Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 février 2022 La préfète: Stéphanie Niederhauser

Le printemps arrive!

Tournée spéciale branches

A l'instar des années précédentes, la traditionnelle tournée de ramassage spéciale branches aura lieu lors de la semaine du 21 mars 2022 pour la Commune de Reconvilier

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées par cette prestation qu'elles doivent s'inscrire au moyen du coupon d'inscription reçu, dans le tout-ménage distribué par Celtor SA, ou sur le site internet www.celtor.ch jusqu'au 17 mars 2022.

Reconvilier, le 2 mars 2022

Police administrative

Annonce de travaux

Fermeture du pont de la Rue du Bruye

Les travaux de réfection du pont de la Rue du Bruye vont débuter dès le 7 mars 2022. Pendant les travaux, le pont sera interdit à la circulation pour les véhicules motorisés, un passage sera laissé accessible pour les piétons et les vélos.

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois, en fonction de la météo, la durée des travaux pourrait être prolongée.

La Commission technique vous remercie d'avance de prêter attention aux mesures de circulation mises en place, ainsi que pour votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Reconvilier, le 2 mars 2022 Commission technique

Elections cantonales du 27 mars 2022

En vue des élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif ainsi que de l'élection du Conseil du Jura bernois le 27 mars prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes:

Président: Monsieur Yves Röthlisberger

Membres: Madame Martine Lüdi Madame Catherine Hekszi Madame Nancy Jost Monsieur Mikael Hekszi Madame Jennifer Lüdi Madame Ruth Luder

Reconvilier, le 28 février 2022 Secrétariat municipal

Ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques

Nous vous informons que la prochaine tournée de ramassage des objets encombrants aura lieu le jeudi 10 mars 2022.

Au vu des dernières expériences en la matière, vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant la tournée de ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques.

Les objets encombrants incinérables d'un ménage sont les objets ne pouvant pas être placés dans un sac officiel Celtor SA (110 litres) ou être collectés de manière sélective

Poids maximal par objet 40 kg, longueur maximale 2 m. L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un objet encombrant!

Vous trouverez, ci-dessous, la liste non exhaustive des déchets refusés lors du ramassage des objets encombrants. Ces déchets sont refusés lors de ce ramassage car leur filière d'élimination est

Liquides, déchets spéciaux / A remettre dans les commerces spécialisés selon leur nature.

Gravats / A remettre à Celtor SA ou autre déchetterie afin d'être valorisés de manière appropriée.

Papier, carton, aluminium, verre, PET / A remettre aux points de collecte, Celtor SA ou autre

Électroménager, appareils électriques et électroniques / A remettre auprès de votre commerçant, Celtor SA ou autre déchetterie.

Déchets provenant de l'artisanat / Les déchets provenant de l'artisanat sont à éliminer par l'artisan.

Ordures ménagères / A déposer dans les conteneurs semi-enterrés au moyen de sacs officiels Celtor SA.

Au vu du nombre importants d'infractions constatées lors des dernières tournées, le Conseil municipal se voit dans l'obligation de sévir et les contrevenants qui auront été identifiés seront verbalisés par voie pénale!

Nous remercions la population de respecter strictement les directives ci-dessus.

La Municipalité de Reconvilier et Celtor SA se tiennent volontiers à votre disposition en cas de questions relatives aux déchets

Reconvilier le 2 mars 2022

Police administrative



Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021

Selon l'art. 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'asemblée communale du 9 décembre 2021 a été déposé publiquement durant 30 iours au secrétariat.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre durant le délai, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance de conseil du 21 février

Roches, le 23 février 2022 Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Mme Christa Lorenz Gaillard et M. Roland Windler, Haut du Village 33, 2762 Roches.

Emplacement: parcelle N° 192, au lieu-dit: «Haut du Village 33 », commune de Roches.

Projet: installation d'une clôture de 1.85 m de haut sur le pourtour d'une partie de la parcelle pour l'élevage d'animaux à titre de loisir (3 chèvres, 2 bovins, 3-5 canards et 4-6 chiens) et pose d'un por-

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1er avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois. Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 mars 2022. La préfète: Stéphanie Niederhauser



Elections cantonales du 27 mars 2022

Bureau de vote

Willy Furer Président Carole Ghazal

Line Neukomm Suppléante: Aurélie Guichard

Bureau de dépouillement

Willy Furer

Stéphane Weber Membres:

Myriam Lüdi Brigitte Saunier

Appui logistique: Sandra Bassin

Saules, le 22 février 2022 Conseil communal



Conseil-exécutif, Grand-Conseil et CIB

Elections du 27 mars 2022

Le bureau de vote et le bureau de dépouillement pour les élections du 27 mars 2022 sont nommés comme suit:

M. Julien Charmillot

Bureau de vote

Présidente: M^{me} Florence Affolter M^{me} Meriam Kassimi Secrétaire: M. Micael Buchser Membres

Bureau de dépouillement

M^{me} Florence Affolter Présidente: M. Yves-Pierre Maede M. Tim Affolter M. Rayan Schneider

> M^{me} Francine Pellaud M. Michael Benz M^{me} Cindy Gerber M^{me} Mélissa Ouaranta M^{me} Jacintha Françoise Gyger

M^{me} Océane Voutat

M. Julian Geusa

Sorvilier, le 2 mars 2022 Le Conseil municipal

Dépôt des demandes de permis de construire par voie électronique

Depuis le 1er mars 2022, les demandes de permis de construire doivent être déposées par voie électronique via eBau et être traitées par les autorités par voie électronique. Vous pourrez introduire vos demandes de permis de construire sur www.be.ch/ ebau. Le système s'utilise comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts. Il est possible d'enregistrer votre demande de permis de construire, téléverser vos plans, photos et autres documents. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées à la commune, dûment signées en deux exemplaires. La décision portant sur l'octroi du permis de construire ou son refus continuera aussi d'être notifiée par courrier postal. Le secrétariat municipal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail à adm@sorvilier.ch ou au 032 492 18 29.

Sorvilier, le 2 mars 2022 Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: Messieurs Yves et Loïc Niederhauser, La Tanne 12, 2720 La Tanne.

Auteur du projet : GLB Seeland, M. Thomas Liechti, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss.

Emplacement: parcelles Nos 1025 et 1199, au lieudit: «La Tanne 12», commune de Tavannes.

Proiet: démolition du bâtiment N° 12, construction de deux maisons jumelées avec garage souterrain et terrasse au Sud, pose d'une cuve à eau enterrée avec fosse à infiltration et déplacement de la niscine.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mars 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 février 2022 La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Bibliothèque régionale de Tavannes, comprenant un secteur adulte et un secteur jeunesse, met au concours un poste de

bibliothécaire à 40 %

pour une entrée en fonction le 1er juin 2022 ou date à convenir.

Profil / conditions

- Être en possession d'un diplôme d'agent(e) en information documentaire
- Intérêt évident pour la littérature destinée aux adultes et aux jeunes
- · Sens de l'accueil
- Esprit d'ouverture et d'initative
- Être capable de travailler seul(e) et en équipe
- Intérêt pour les animations et les visites de classe

• Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Isabelle Petignat, responsable de la Bibliothèque, au 032 481 23 62.

Les dossiers de candidature, avec documents usuels, sont à adresser par courrier postal à la Bibliothèque régionale, à l'attention de Madame Isabelle Petignat, Grand-Rue 28, 2710 Tavannes ou par courriel à isabelle.petignat@tavannes.ch jusqu'au 7 mars 2022.

Tavannes, le 10 février 2022

Le Conseil municipal



Avis de construction

Demande de permis «après-coup»

Requérants/maître d'ouvrage: Wahli Jonathan, Le Vélé 4, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Niederhäuser P.-A, Rue Aimé Chamilloz 6a, 2735 Bévilard

Adresse du projet: BF 207, Le Vélé 4, 2735 Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet : construction d'un mur de soutènement pour retenir le côté de la route à l'Est de la maison et remplacement du mur en pierre existant au Sud, par un mur en béton

Dimensions du projet : selon plans déposés Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: M3 Dépôt public: du 23 février au 24 mars 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 15 février 2022 Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

inclusivement

Requérant/maître d'ouvrage: Gonçalves Hugo, Rue des Pins Gras 58, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Adresse du projet: BF 1085, Rue des Pins Gras 58,

2735 Bévilard, commune de Valbirse Description du projet : Remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur extérieur au nord-

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZPS-b Clos

Dérogations: Art. 80 LR-Loi sur les routes Dépôt public: du 23 février au 25 mars 2022

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat

communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard. dans le même délai

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 16 février 2022

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Bernasconi Roberto, Sous les Colons 35, 2735 Malleray

Auteur du projet : Châtelain Stores, Le Saucy 8, 2722 Les Reussilles

Adresse du projet: BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet : pose d'un store de couverture sur la terrasse existante (La Cantinita)

Constructions du projet : selon plans déposés Zone d'affectation et de constructions : Centre C

Dimensions du projet: selon plans déposés

Dépôt public: du 2 mars au 1er avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC)

Bévilard, le 25 février 2022

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote pour l'élection du Conseil-exécutif du 27 mars 2022

Présidente

Madame Nadine Graber

Secrétaires Madame Laetitia Neukomm

Madame Laurence Bratschi Membres

Madame Laura Jordi – 2735 Bévilard Madame Léa Tazzer – 2735 Malleray Monsieur Marc Scharding – 2733 Pontenet

Monsieur Yannick Strahm – 2735 Malleray Suppléants

Madame Laetitia Steiner - 2735 Bévilard Monsieur Pablo Tomaselli - 2735 Malleray

Bévilard, le 25 février 2022 Commune mixte de Valbirse

> Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur

www.lasemaine.ch



2 mars 2022 ■

Bureau de vote pour les élections du Grand Conseil et du Conseil du Jura bernois du 27 mars 2022

Président

Monsieur Thierry Lenweiter

Secrétaire

Monsieur Michael Bassin

Membres

Madame Anissa Bartlome
Madame Chloé Baumgartner
Monsieur Charles-André Beuchat
Madame Laurence Bratschi
Monsieur Manuel Hennet
Madame Mélanie Jorge Costa
Madame Corinne Kaeser
Madame Laetitia Neukomm

Madame Monica Perla Madame Sonia Uzzo

Madame Valentine Gerber Monsieur Jacques Schnyder Monsieur Gérard Mathez Monsieur Fabien Germiquet

Bévilard, le 25 février 2022

Commune mixte de Valbirse

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau.

Cependant, dans l'attente de la modification législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune, dûment signées (en 2 exemplaires).

La décision portant sur l'octroi du permis de construire ou son refus, continuera également d'être notifiée par courrier postal.

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire, selon l'art. 46 du règlement sur les émoluments de la Commune de Valbirse, sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune. Les services techniques de la Commune de Valbirse se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail constructions@valbirse.ch ou au 032 491 61 67.

Bévilard, le 25 février 2022 Commune mixte de Valbirse

www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2022											
N° sen	n. Nº pai	. Date	Jour de parution	24	23	15.06.2022	mercredi	39	35	28.09.2022	mercredi
10	9	09.03.2022	mercredi	25	24	22.06.2022	mercredi	40	36	05.10.2022	mercredi
11	10	16.03.2022	mercredi	26	25	29.06.2022	mercredi	4:	1 37	12.10.2022	mercredi
12	11	23.03.2022	mercredi	27	26	06.07.2022	mercredi	4:	38	19.10.2022	mercredi
13	12	30.03.2022	mercredi	28	27	13.07.2022	mercredi	43	39	26.10.2022	mercredi
14	13	06.04.2022	mercredi	29		20.07.2022	SUPPRIME	4	40	02.11.2022	mercredi
15	14	13.04.2022	mercredi	30		27.07.2022	SUPPRIME	4.	5 41	09.11.2022	mercredi
16	15	21.04.2022	JEUDI	31		03.08.2022	SUPPRIME	46	5 42	16.11.2022	mercredi
17	16	27.04.2022	mercredi	32	28	10.08.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi
18	17	04.05.2022	mercredi	33	29	17.08.2022	mercredi	48	3 44	30.11.2022	mercredi
19	18	11.05.2022	mercredi	34	30	24.08.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi
20	19	18.05.2022	mercredi	35	31	31.08.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi
21	20	25.05.2022	mercredi	36	32	07.09.2022	mercredi	51	L 47	21.12.2022	mercredi
22	21	01.06.2022	mercredi	37	33	14.09.2022	mercredi	52	2	28.12.2022	SUPPRIME



informations pratiques

09.06.2022 JEUDI 38 34 21.09.2022 mercredi



Seehof

Commune municipale Gross-Karlisberg 23a 2747 Elay . Seehof Téléphone: 032 499 96 60

Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9 h à 11 h ■ 2 mars 2022 avis officiels



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier Rue de l'Hôtel-de-Ville 1 Case postale 927 2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

 Lu - ma
 9h à 11h et 15h à 17h

 Mercredi
 15h à 17h

 Jeudi
 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones Centrale

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics
Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Site internet Courriel
www.moutier.ch info@moutier.ch



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale Magali Zampedri Sous le Tacon 24 2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74

Courriel: perrefitte@gmail.com Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur

en cas d'absence)

Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h

Jeudi 8 h 30 - 10 h 30

Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val Derrière les Hôtas 23 2748 Souboz Téléphone: 032 484 94 70 Courriel: admin@petit-val.ch

Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h Mardi de 9h30 à 11h

ou sur rendez-vous

Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier, 2717 Rebévelier c.o Brogna Alexandra, Rue des Chardonnerets 7 2740 Moutier Téléphone: 079 247 38 62

ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier Route de Chaindon 9 2732 Reconvilier Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.